

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés (non audités)**

Pour les périodes de trois mois terminées
le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	31 MARS 2025	31 DÉCEMBRE 2024
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		627 199 \$	666 603 \$
Liquidités soumises à restrictions		3 088	4 135
Créances clients		1 496 539	1 478 085
Actif sur contrats		1 914 569	1 838 743
Autres actifs financiers courants		313 294	332 815
Autres actifs non financiers courants		410 534	337 099
Total des actifs courants		4 765 223	4 657 480
Immobilisations corporelles		324 357	325 225
Actif au titre du droit d'utilisation		350 838	355 887
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	5	394 778	388 601
Goodwill		3 631 463	3 561 527
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		186 181	201 914
Actif d'impôt sur le résultat différé		1 213 151	1 185 346
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		273 431	284 917
Autres actifs financiers non courants		44 389	61 296
Autres actifs non financiers non courants		329 464	265 141
Total de l'actif		11 513 275 \$	11 287 334 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 258 498 \$	2 163 510 \$
Produits différés		1 426 010	1 402 722
Autres passifs financiers courants		269 955	251 111
Autres passifs non financiers courants		445 688	466 331
Tranche à court terme des provisions		165 872	193 920
Tranche à court terme des obligations locatives		79 688	78 906
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme	14	16 308	23 466
Total des passifs courants		4 662 019	4 579 966
Dettes à long terme	14	1 688 796	1 687 906
Autres passifs financiers non courants		23 679	22 609
Tranche à long terme des provisions		344 105	331 523
Tranche à long terme des obligations locatives		403 168	410 094
Autres passifs non financiers non courants		78 985	78 165
Passif d'impôt sur le résultat différé		408 371	387 982
Total du passif		7 609 123	7 498 245
Capitaux propres			
Capital social	8A	1 795 491	1 798 195
Résultats non distribués		2 054 852	1 987 044
Autres composantes des capitaux propres	9	38 771	(12 189)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'AtkinsRéalis		3 889 114	3 773 050
Participations ne donnant pas le contrôle		15 038	16 039
Total des capitaux propres		3 904 152	3 789 089
Total du passif et des capitaux propres		11 513 275 \$	11 287 334 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉS)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2025

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS				PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)	TOTAL		
Solde au début de la période	1 798 195 \$	1 987 044 \$	(12 189) \$	3 773 050 \$	16 039 \$	3 789 089 \$
Résultat net pour la période	—	69 145	—	69 145	1 482	70 627
Autres éléments du résultat global pour la période	—	21 634	50 960	72 594	(2 483)	70 111
Total du résultat global pour la période	—	90 779	50 960	141 739	(1 001)	140 738
Dividendes déclarés (note 7)	—	(3 491)	—	(3 491)	—	(3 491)
Rémunération provenant des options sur actions	—	4 394	—	4 394	—	4 394
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	1 174	(287)	—	887	—	887
Impôts différés liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions	—	(713)	—	(713)	—	(713)
Actions rachetées et annulées (note 8B)	(3 792)	(21 874)	—	(25 666)	—	(25 666)
Autres	(86)	(1 000)	—	(1 086)	—	(1 086)
Solde à la fin de la période	1 795 491 \$	2 054 852 \$	38 771 \$	3 889 114 \$	15 038 \$	3 904 152 \$

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2024

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS				PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 9)	TOTAL		
Solde au début de la période	1 805 080 \$	1 763 553 \$	(293 532) \$	3 275 101 \$	11 629 \$	3 286 730 \$
Résultat net pour la période	—	45 534	—	45 534	1 018	46 552
Autres éléments du résultat global pour la période	—	15 708	58 001	73 709	(199)	73 510
Total du résultat global pour la période	—	61 242	58 001	119 243	819	120 062
Dividendes déclarés (note 7)	—	(3 511)	—	(3 511)	—	(3 511)
Rémunération provenant des options sur actions	—	395	—	395	—	395
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions	366	(87)	—	279	—	279
Impôts différés liés aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions	—	841	—	841	—	841
Actions rachetées et annulées (note 8B)	(552)	(2 393)	—	(2 945)	—	(2 945)
Solde à la fin de la période	1 804 894 \$	1 820 040 \$	(235 531) \$	3 389 403 \$	12 448 \$	3 401 851 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET

(NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS

	Note	2025	2024
Produits provenant de :			
SP&GP		2 531 829 \$	2 257 728 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		5 551	9 087
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		8 275	(2 527)
	3	2 545 655	2 264 288
Coûts directs liés aux activités		2 326 987	2 089 416
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	4	45 511	46 918
Coûts de restructuration et de transformation	15	28 504	4 565
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		19 490	20 917
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	16, 17	3 749	326
RAII⁽¹⁾		121 414	102 146
Charges financières	6	40 448	44 576
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	6	(2 920)	(6 568)
Résultat avant impôts sur le résultat		83 886	64 138
Charge d'impôts sur le résultat		13 259	17 586
Résultat net pour la période		70 627 \$	46 552 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :			
Actionnaires d'AtkinsRéalis		69 145 \$	45 534 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		1 482	1 018
Résultat net pour la période		70 627 \$	46 552 \$
Résultat par action (en \$)			
De base		0,40 \$	0,26 \$
Dilué		0,39 \$	0,26 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)			
De base		174 803	175 547
Dilué		175 282	175 772

⁽¹⁾ Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(NON AUDITÉS)

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2025

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	69 145 \$	1 482 \$	70 627 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	53 652	(38)	53 614
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(5 939)	(2 445)	(8 384)
Impôts sur le résultat (note 9)	3 247	—	3 247
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	50 960	(2 483)	48 477
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	(157)	—	(157)
Impôts sur le résultat (note 9)	(2 356)	—	(2 356)
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	31 643	—	31 643
Impôts sur le résultat (note 9)	(7 496)	—	(7 496)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	21 634	—	21 634
Total des autres éléments du résultat global pour la période	72 594	(2 483)	70 111
Total du résultat global pour la période	141 739 \$	(1 001) \$	140 738 \$

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

2024

	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES D'ATKINSRÉALIS	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net pour la période	45 534 \$	1 018 \$	46 552 \$
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 9)	56 734	138	56 872
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	2 623	(337)	2 286
Impôts sur le résultat (note 9)	(1 356)	—	(1 356)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	58 001	(199)	57 802
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 9)	(66)	—	(66)
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 9)	21 114	—	21 114
Impôts sur le résultat (note 9)	(5 340)	—	(5 340)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	15 708	—	15 708
Total des autres éléments du résultat global pour la période	73 709	(199)	73 510
Total du résultat global pour la période	119 243 \$	819 \$	120 062 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS

	Note	2025	2024
Activités d'exploitation			
Résultat net pour la période		70 627 \$	46 552 \$
Impôts sur le résultat payés		(8 661)	(11 251)
Intérêts payés		(24 669)	(28 111)
Amortissements	10A	60 492	61 888
Autres éléments de rapprochement	10B	91 773	68 702
		189 562	137 780
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10C	(150 267)	(101 177)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		39 295	36 603
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles ⁽¹⁾		(31 206)	(24 767)
Entrée de trésorerie nette provenant d'une acquisition d'entreprise	16	—	35 593
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		1 071	(46)
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(11 862)	(98)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		18 761	4 061
Autres ⁽¹⁾		(10 938)	(5 359)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(34 174)	9 384
Activités de financement			
Augmentation de la dette	10D	—	395 980
Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d'émission de la dette	10D	(467)	(330 338)
Paiement d'obligations locatives	10D	(21 603)	(22 473)
Produit de l'exercice d'options sur actions		887	279
Rachat d'actions et paiement au titre des frais de transaction liés	8B	(27 038)	(2 945)
Dividendes payés aux actionnaires d'AtkinsRéalis	7	—	(3 511)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		(48 221)	36 992
Augmentation liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		3 696	1 208
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(39 404)	84 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		666 603	473 563
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		627 199 \$	557 750 \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2024, la Société a inclus les entrées d'immobilisations incorporelles générées en interne, qui étaient auparavant comprises dans la rubrique « Autres », dans la rubrique « Acquisition d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles », comprises toutes les deux dans les activités d'investissement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES	9
4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS	11
5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL	11
6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES	13
7. DIVIDENDES	13
8. CAPITAL SOCIAL	14
9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	15
10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	16
11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	19
12. INSTRUMENTS FINANCIERS	20
13. PASSIFS ÉVENTUELS	22
14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME	27
15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION	27
16. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS	27
17. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE	28

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe AtkinsRéalis inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou « AtkinsRéalis » désigne, selon le contexte, le Groupe AtkinsRéalis inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe AtkinsRéalis inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées.

Issue de l'intégration d'organisations établies de longue date, la première en 1911, AtkinsRéalis est une société de calibre mondial de services d'ingénierie et d'énergie nucléaire qui crée des solutions durables qui lient individus, données et technologie pour transformer les infrastructures et les systèmes énergétiques du monde.

Dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers »), les activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP ») sont désignées collectivement comme « provenant de SP&GP » afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants des tableaux compris dans ces notes sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans ces états financiers.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et sont mis à jour dans les présents états financiers.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception, le cas échéant : i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur; ii) de l'actif des régimes de retraite à prestations définies, qui est évalué à la juste valeur; iii) d'investissements évalués à la juste valeur détenus par AtkinsRéalis Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle la Société a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement; et iv) de certains actifs détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Le 14 mai 2025, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

B) NOUVELLES MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2025

Les modifications à la norme suivante ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Les modifications à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, exigent qu'une entité applique une approche cohérente pour évaluer si une monnaie est convertible en une autre monnaie et, dans la négative, pour déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

C) NORME ET MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes à des normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), apportent des précisions et des indications supplémentaires, notamment pour : i) l'évaluation visant à déterminer si un actif financier répond au critère des remboursements de principal et des versements d'intérêt uniquement lorsque les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie en fonction d'éventualités (par exemple, les taux d'intérêt liés à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance [« ESG »] et caractéristiques similaires); et ii) la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, dans des situations telles que les transactions effectuées au moyen d'un système de virement électronique de fonds.
- Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), introduisent des obligations d'information supplémentaires concernant : i) les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; et ii) les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles, par exemple de caractéristiques liées à des objectifs ESG.
- Les modifications à l'IFRS 7 clarifient les obligations d'information concernant : i) le gain ou la perte sur la décomptabilisation des instruments financiers; ii) la différence différée entre la juste valeur et le prix de la transaction; et iii) le risque de crédit.
- Les modifications à l'IFRS 9 clarifient : i) les dispositions relatives à la comptabilisation de l'extinction d'une obligation locative du preneur qui se traduit par un gain ou une perte comptabilisé en résultat net; et ii) la définition du terme « prix de transaction ».
- Les modifications à l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, clarifient l'évaluation d'un « mandataire de fait » lorsqu'un investisseur détermine si une autre partie agit pour son compte.

La norme suivante a été publiée et est applicable par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise :

- L'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, remplace l'IAS 1 et exige : i) que les produits et les charges à l'état du résultat net soient classés en trois nouvelles catégories définies – exploitation, investissement et financement – et deux nouveaux sous-totaux – « Résultat d'exploitation » et « Résultat net avant financement et impôts sur le résultat »; ii) que des informations soient fournies sur les mesures de la performance définies par la direction utilisées dans les communications publiques pour communiquer le point de vue de la direction sur la performance financière de l'entité; et iii) que des informations soient fournies conformément à des indications améliorées relativement au regroupement et à la ventilation, ainsi qu'à des dispositions spécifiques en matière de divulgation d'informations par nature pour des charges spécifiques, pour les entités qui présentent les charges d'exploitation par fonction dans l'état du résultat net.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme et de ces modifications sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, les produits par secteur et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025		2024	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
Canada	325 698 \$	16 230 \$	370 865 \$	15 949 \$
RUI	660 864	75 130	606 967	61 047
EUAL	432 146	39 474	415 778	39 274
AMOA	318 096	20 013	325 429	29 703
Services d'ingénierie Régions	1 736 804	150 847	1 719 039	145 973
Énergie nucléaire	538 268	62 652	298 564	38 968
Linxon	223 854	10 374	158 824	1 840
AtkinsRéalis Services	2 498 926	223 873	2 176 427	186 781
Projets CMPF	32 903	(14 940)	81 301	(13 040)
Capital	13 826	9 735	6 560	1 131
	2 545 655 \$		2 264 288 \$	
RAII sectoriel ajusté — Total		218 668		174 872
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP (note 4)		38 462		39 869
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital (note 4)		7 049		7 049
Coûts de restructuration et de transformation (note 15)		28 504		4 565
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		19 490		20 917
Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration (notes 16 et 17)		3 749		326
RAII		121 414		102 146
Charges financières nettes (note 6)		37 528		38 008
Résultat avant impôts sur le résultat		83 886		64 138
Charge d'impôts sur le résultat		13 259		17 586
Résultat net pour la période		70 627 \$		46 552 \$

VENTILATION DES PRODUITS

Le tableau suivant présente les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025			2024		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL
Royaume-Uni	777 568 \$	2 364 \$	779 932 \$	699 198 \$	2 720 \$	701 918 \$
Canada ⁽¹⁾	613 640	6 836	620 476	551 111	8 833	559 944
États-Unis	477 821	5 212	483 033	420 124	7 499	427 623
Arabie saoudite	271 045	402	271 447	269 765	55	269 820
Autres pays	386 275	4 492	390 767	313 209	(8 226)	304 983
	2 526 349 \$	19 306 \$	2 545 655 \$	2 253 407 \$	10 881 \$	2 264 288 \$

⁽¹⁾ Les produits provenant du Canada, tels que déterminés par secteur géographique, ne correspondent pas aux produits provenant du secteur Canada, qui fait partie des Services d'ingénierie Régions, car ce dernier exclut les produits générés au Canada par d'autres secteurs et comprend les produits générés par des contrats en Algérie gérés par l'équipe de direction canadienne.

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, le Royaume-Uni, le Canada, les États-Unis et l'Arabie saoudite étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Le tableau suivant présente les produits par type de contrat :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025				2024			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CMPF	TOTAL
Canada	325 693 \$	— \$	— \$	325 693 \$	370 865 \$	— \$	— \$	370 865 \$
RUI	658 500	—	—	658 500	604 247	—	—	604 247
EUAL	432 156	—	—	432 156	415 778	—	—	415 778
AMOA	297 703	19 736	—	317 439	314 291	10 874	—	325 165
Services d'ingénierie Régions	1 714 052	19 736	—	1 733 788	1 705 181	10 874	—	1 716 055
Énergie nucléaire	532 973	—	—	532 973	291 022	—	—	291 022
Linxon	148	223 706	—	223 854	357	158 467	—	158 824
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – AtkinsRéalisis Services	2 247 173	243 442	—	2 490 615	1 996 560	169 341	—	2 165 901
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Projets CMPF	—	—	32 903	32 903	—	—	81 301	81 301
	2 247 173 \$	243 442 \$	32 903 \$	2 523 518 \$	1 996 560 \$	169 341 \$	81 301 \$	2 247 202 \$
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				8 311				10 526
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				2 831				6 205
Autres produits – secteur Capital				10 995				355
				2 545 655 \$				2 264 288 \$

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

OBLIGATIONS DE PRESTATION QUI RESTENT À REMPLIR

Le tableau suivant présente l'affectation des obligations de prestation qui restent à remplir à chacun des secteurs de la Société au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024.

	31 MARS 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Canada	7 955 284 \$	7 271 480 \$
RUI	1 832 242	1 747 961
EUAL	1 673 987	1 576 280
AMOA	1 254 101	1 268 755
Services d'ingénierie Régions	12 715 614	11 864 476
Énergie nucléaire	5 248 057	3 202 746
Linxon	2 220 722	2 130 612
AtkinsRéalis Services	20 184 393	17 197 834
Projets CMPF	199 857	234 334
SP&GP	20 384 250	17 432 168
Capital	22 946	22 558
	20 407 196 \$	17 454 726 \$

4. FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS CORPORATIFS

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025	2024
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs avant perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	41 614 \$	51 944 \$
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	3 897	(5 026)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	45 511 \$	46 918 \$

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

La Société fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services*, sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

A) MODIFICATIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES INVESTISSEMENTS

I) AU COURS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2025

CONVENTIONS VISANT LA VENTE PAR LA SOCIÉTÉ DE SA PARTICIPATION RESTANTE DE 6,76 % DANS 407 INTERNATIONAL INC. (L'« AUTOROUTE 407 ETR »)

Le 13 mars 2025, AtkinsRéalis a annoncé la conclusion de conventions avec une filiale de Ferrovial SE (« Ferrovial ») et une filiale de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« Investissements RPC ») visant la vente de la totalité de sa participation restante de 6,76 % dans les actions de l'Autoroute 407 ETR pour un produit brut total pouvant aller jusqu'à environ 2,79 milliards \$. La vente de la participation restante de 6,76 % d'AtkinsRéalis dans l'Autoroute 407 ETR sera réalisée au moyen d'une convention d'achat d'actions et d'une convention d'options de vente et d'achat.

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

Vente d'une participation de 5,06 % dans l'Autoroute 407 ETR à Ferrovial

Cette opération est structurée en deux tranches, la première tranche de 3,30 % des actions de l'Autoroute 407 ETR étant vendue aux termes d'une convention d'achat d'actions et payable à la clôture, et la deuxième tranche, comprenant le 1,76 % restant, devant être vendue aux termes d'une convention d'options de vente et d'achat (« Convention d'options de vente et d'achat de Ferrovial ») au moment de l'exercice soit de l'option d'achat de Ferrovial, soit de l'exercice de l'option de vente d'AtkinsRéalis au cours de la période de 18 mois suivant la clôture.

Le prix de l'opération dans son ensemble visant la participation de 5,06 % dans l'Autoroute 407 ETR est fixé à environ 2,09 milliards \$, le prix d'exercice de l'option de vente et d'achat devant être ajusté selon une formule convenue qui tient compte du moment de l'exercice d'une ou l'autre des options.

Vente d'une participation de 1,70 % dans l'Autoroute 407 ETR à Investissements RPC

Aux termes de la même convention d'achat d'actions intervenue avec Ferrovial, Investissements RPC a convenu d'acheter une tranche de 1,70 % des actions de l'Autoroute 407 ETR; Investissements RPC dispose d'une période pouvant atteindre environ 18 mois pour acquitter le prix d'achat, bien que cette contrepartie différée puisse être payée plus tôt. Le prix de la transaction est fixé à environ 700 millions \$, le prix d'achat devant être ajusté selon une formule convenue qui tient compte du moment du paiement.

La clôture des opérations de vente aux termes de la convention d'achat d'actions et de la Convention d'options de vente et d'achat de Ferrovial est conditionnelle à la clôture de la vente à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public de la participation de 7,51 % d'Investissements RPC dans les actions de l'Autoroute 407 ETR, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture habituelles. Ces opérations devraient se conclure au cours du deuxième trimestre de 2025.

Classement de la participation restante de 6,76 % dans l'Autoroute 407 ETR comme étant détenue en vue de la vente

Le classement de la participation restante de 6,76 % dans l'Autoroute 407 ETR comme étant détenue en vue de la vente a donné lieu à un solde de néant à présenter dans la rubrique « Actif destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente » dans l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, étant donné que la valeur comptable nette de la participation restante de 6,76 % dans l'Autoroute 407 ETR s'élevait à néant au 31 mars 2025.

II) AU COURS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2024

COLLECTIF SANTÉ MONTRÉAL S.E.C. (« CSM S.E.C. »)

Au cours du premier trimestre de 2024, la Société a acquis une participation de 10 % dans CSM S.E.C. dans le cadre d'un regroupement d'entreprises conclu le 4 mars 2024 (voir la note 16).

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, les états consolidés du résultat net de la Société incluaient les dividendes de 0,4 million \$ et de 0,6 million \$, respectivement, provenant de CSM S.E.C.

B) INFORMATION FINANCIÈRE

États de la situation financière

Les états consolidés de la situation financière de la Société incluent l'actif net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	31 MARS 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Actif net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	214 510 \$	214 455 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	394 778	388 601
Valeur comptable nette des investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾	7 935	8 092
	617 223 \$	611 148 \$

⁽¹⁾ Comprendait l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR, dont la valeur comptable nette était de néant au 31 décembre 2024. Au 31 mars 2025, l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 ETR a été classé comme étant détenu en vue de la vente et, par conséquent, a été exclu de la valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

⁽²⁾ Comprend principalement l'investissement de la Société dans CSM S.E.C., dont la valeur comptable nette était comprise dans le poste « Autres actifs financiers non courants » au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024.

5. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL (SUITE)

États du résultat net

Les états consolidés du résultat net de la Société comprennent les produits et les charges suivants provenant de ses investissements de Capital.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025	2024
Produits provenant de Capital	13 826 \$	6 560 \$
Coûts directs liés aux activités	4 091	5 429
	9 735	1 131
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital	7 049	7 049
RAII	2 686	(5 918)
Charges financières nettes	720	1 498
Résultat avant impôts sur le résultat	1 966	(7 416)
Impôts sur le résultat	(7 472)	274
Résultat net pour la période	9 438 \$	(7 690) \$

6. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025	2024
Intérêts sur la dette :		
Avec recours	19 030 \$	21 587 \$
Avec recours limité	6 820	8 980
Sans recours	1 713	2 597
Intérêts sur les obligations locatives	7 168	5 058
Autres	5 717	6 354
Charges financières	40 448	44 576
Produits financiers	(4 627)	(4 490)
Pertes nettes (gains nets) de change	1 707	(2 078)
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	(2 920)	(6 568)
Charges financières nettes	37 528 \$	38 008 \$

7. DIVIDENDES

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2025, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 3,5 millions \$ ou de 0,02 \$ par action (période de trois mois terminée le 31 mars 2024 : 3,5 millions \$ ou 0,02 \$ par action).

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025	2024
Dividendes à payer aux 1 ^{er} janvier	— \$	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	3 491	3 511
Dividendes payés au cours de la période	—	(3 511)
Dividendes à payer aux 31 mars	3 491 \$	— \$

8. CAPITAL SOCIAL

A) AUTORISÉ ET ÉMIS

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées au cours des périodes de trois mois terminées le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025	2024
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES		
Émises et entièrement libérées		
Solde aux 1 ^{er} janvier	174 841 024	175 554 252
Émission	28 514	8 935
Rachat et annulation	(368 558)	(53 640)
	174 500 980	175 509 547
Détenues en fiducie dans le cadre du régime incitatif fondé sur des actions de la Société au Royaume-Uni		
Solde aux 1 ^{er} janvier	(5 606)	—
Rachat	(8 396)	—
	(14 002)	—
Solde aux 31 mars	174 486 978	175 509 547

B) RACHAT D' ACTIONS POUR ANNULATION

Au cours du premier trimestre de 2025, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto pour le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 13 945 331 de ses actions ordinaires (premier trimestre de 2024 : jusqu'à 1 500 000 de ses actions ordinaires) entre le 17 mars 2025 (2024 : le 8 mars 2024) et le 16 mars 2026 (2024 : le 7 mars 2025).

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, la Société a racheté et annulé 368 558 actions ordinaires et 53 640 actions ordinaires, respectivement, en vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités, ce qui a entraîné des sorties de trésorerie totalisant 25,7 millions \$ et 2,9 millions \$, respectivement.

9. COMPOSANTES DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024 :

	31 MARS 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	41 595 \$	(13 674) \$
Couvertures de flux de trésorerie	(2 824)	1 485
Autres composantes des capitaux propres	38 771 \$	(12 189) \$

A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025	2024
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :		
Solde au début de la période	(13 674) \$	(297 460) \$
Gains de la période considérée	59 757	60 715
Couverture d'investissement net – pertes de la période considérée	(6 105)	(3 981)
Impôts liés aux pertes de la période considérée	1 617	527
Solde à la fin de la période	41 595	(240 199)
Couvertures de flux de trésorerie :		
Solde au début de la période	1 485	3 928
Gains (pertes) de la période considérée	(13 267)	17 941
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	3 520	(4 827)
Reclassement en résultat net	7 328	(15 318)
Impôts liés aux montants reclassés en résultat net	(1 890)	2 944
Solde à la fin de la période	(2 824)	4 668
Autres composantes des capitaux propres	38 771 \$	(235 531) \$

B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025			2024		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	105 828 \$	(16 598) \$	89 230 \$	136 920 \$	(24 005) \$	112 915 \$
Réévaluations constatées durant la période	31 643	(7 496)	24 147	21 114	(5 340)	15 774
Montant cumulé à la fin de la période	137 471 \$	(24 094) \$	113 377 \$	158 034 \$	(29 345) \$	128 689 \$

Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025			2024		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(1 915) \$	(143) \$	(2 058) \$	(1 973) \$	(150) \$	(2 123) \$
Perte constatée durant la période	(157)	(2 356)	(2 513)	(66)	—	(66)
Montant cumulé à la fin de la période	(2 072) \$	(2 499) \$	(4 571) \$	(2 039) \$	(150) \$	(2 189) \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) AMORTISSEMENTS

Le tableau suivant présente les éléments composant la rubrique « Amortissements » pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025	2024
Immobilisations corporelles	22 021 \$	23 186 \$
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	19 490	20 917
Actif au titre du droit d'utilisation	18 775	17 621
Autres	206	164
Total	60 492 \$	61 888 \$

La dotation aux amortissements a été présentée dans les états du résultat net de la Société dans les rubriques suivantes pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025	2024
Coûts directs liés aux activités	39 793 \$	39 871 \$
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs	1 209	1 100
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises	19 490	20 917
Total	60 492 \$	61 888 \$

B) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les autres éléments de rapprochement liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025	2024
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	13 259 \$	17 586 \$
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net (note 6)	37 528	38 008
Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement est fondé sur des actions ⁽¹⁾	36 090	47 931
Perte (bénéfice) provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(8 275)	2 527
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	3 007	3 065
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(8 311)	(10 526)
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	1 463	3 021
Variation nette des provisions liées à des pertes attendues sur certains contrats	(2 951)	(7 154)
Coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net (note 15)	28 504	4 565
Coûts de restructuration et de transformation payés	(21 946)	(15 579)
Perte (gain) découlant des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 4)	3 897	(5 026)
Variation nette des autres provisions ⁽²⁾	(14 437)	(28 083)
Autres	23 945	18 367
Autres éléments de rapprochement	91 773 \$	68 702 \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025, la Société a modifié la présentation de ses régimes dont le paiement est fondé sur des actions en regroupant les rubriques « Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement fondé sur des actions est réglé en trésorerie » et « Charge comptabilisée à l'égard des options sur actions » dans la rubrique « Charge comptabilisée à l'égard des régimes dont le paiement est fondé sur des actions ». En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont été retraités pour refléter la présentation de la période considérée.

⁽²⁾ La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi dont la variation est comprise dans la rubrique « Autres »; ii) pertes attendues sur certains contrats dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus; et iii) restructurations dont la variation est présentée séparément dans le tableau ci-dessus.

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

C) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation présentée dans les tableaux des flux de trésorerie pour les premiers trimestres terminés le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025	2024
Diminution (augmentation) des créances clients	(31 056) \$	36 256 \$
Augmentation de l'actif sur contrats	(63 265)	(99 260)
Diminution des autres actifs financiers courants	8 646	9 618
Augmentation des autres actifs non financiers courants	(61 045)	(38 778)
Augmentation des dettes fournisseurs et charges à payer	46 227	110 922
Augmentation (diminution) des produits différés	35 086	(21 238)
Augmentation des autres passifs financiers courants	1 338	4 277
Diminution des autres passifs non financiers courants	(86 198)	(102 974)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(150 267) \$	(101 177) \$

D) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025.

	DETTE ⁽¹⁾	OBLIGATIONS LOCATIVES ⁽²⁾
Solde au 1 ^{er} janvier 2025	1 711 372 \$	489 000 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Remboursement	(467)	(21 603)
Total – changements issus des flux de trésorerie	(467)	(21 603)
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	189	3 865
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	1 080	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	11 594
Autres	(7 070)	—
Solde au 31 mars 2025	1 705 104 \$	482 856 \$

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE SANS RECOURS

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2025		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes sans recours :			
Autres	— \$	(467) \$	— \$
Total – dette sans recours	— \$	(467) \$	— \$

(1) La dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2025	1 ^{ER} JANVIER 2025
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme	16 308 \$	23 466 \$
Dettes à long terme	1 688 796	1 687 906
Total	1 705 104 \$	1 711 372 \$

(2) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2025	1 ^{ER} JANVIER 2025
Tranche à court terme des obligations locatives	79 688 \$	78 906 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	403 168	410 094
Total	482 856 \$	489 000 \$

10. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024.

	DETTE ⁽¹⁾	OBLIGATIONS LOCATIVES ⁽²⁾
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	1 982 631 \$	391 301 \$
Changements issus des flux de trésorerie :		
Augmentation	395 980	—
Remboursement	(330 338)	(22 473)
Total – changements issus des flux de trésorerie	65 642	(22 473)
Changements sans contrepartie de trésorerie :		
Effet des écarts de change	524	4 332
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	1 483	—
Montant à payer lié aux frais de financement différés	(687)	—
Reclassement des frais de financement différés dans les actifs non financiers	4 647	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	68 520
Solde au 31 mars 2024	2 054 240 \$	441 680 \$

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2024		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dette avec recours :			
Facilité renouvelable	— \$	(328 565) \$	(1 315) \$
Emprunt à terme	—	—	(375)
Débentures de série 8 (note 14)	395 980	—	—
Total – dette avec recours	395 980	(328 565)	(1 690)
Dette sans recours :			
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	—	—	(83)
Total – dette sans recours	—	—	(83)
Total	395 980 \$	(328 565) \$	(1 773) \$

⁽¹⁾ La dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme et la dette à long terme étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2024	1 ^{ER} JANVIER 2024
Dette à court terme et tranche courante de la dette à long terme	464 015 \$	463 289 \$
Dette à long terme	1 590 225	1 519 342
Total	2 054 240 \$	1 982 631 \$

⁽²⁾ Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	31 MARS 2024	1 ^{ER} JANVIER 2024
Tranche à court terme des obligations locatives	76 073 \$	74 887 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	365 607	316 414
Total	441 680 \$	391 301 \$

11. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, AtkinsRéalis conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et coentreprises, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles AtkinsRéalis a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, la Société a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025	2024
Produits de SP&GP tirés de contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	77 693 \$	82 758 \$
Bénéfice (perte) provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	8 275	(2 527)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	3 007	3 065
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	8 311	10 526
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	1 463 \$	3 021 \$

Au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, la Société affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	31 MARS 2025	31 DÉCEMBRE 2024
Créances clients d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	122 251 \$	115 580 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	118 053	117 645
Engagement restant à investir dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽²⁾	24 921	24 921
Dividendes et distributions à recevoir des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾	670 \$	1 583 \$

⁽¹⁾ Inclues au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Produits différés » aux états de la situation financière

⁽²⁾ Inclus au poste « Autres passifs financiers courants » aux états de la situation financière

⁽³⁾ Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par AtkinsRéalisis au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

AU 31 MARS		2025				
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	627 199 \$	— \$	— \$	— \$	627 199 \$	627 199 \$
Liquidités soumises à restrictions	3 088	—	—	—	3 088	3 088
Créances clients ⁽³⁾	—	—	1 496 539	—	1 496 539	1 496 539
Autres actifs financiers courants	8 146	—	265 878	39 270	313 294	309 067
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽⁴⁾	—	—	273 431	—	273 431	241 003
Autres actifs financiers non courants ⁽⁴⁾	—	7 935	36 433	21	44 389	45 777
Total	638 433 \$	7 935 \$	2 072 281 \$	39 291 \$	2 757 940 \$	

AU 31 DÉCEMBRE		2024				
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE						
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽⁴⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	666 603 \$	— \$	— \$	— \$	666 603 \$	666 603 \$
Liquidités soumises à restrictions	4 135	—	—	—	4 135	4 135
Créances clients ⁽³⁾	—	—	1 478 085	—	1 478 085	1 478 085
Autres actifs financiers courants	8 275	—	275 939	48 601	332 815	330 036
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽⁴⁾	—	—	284 917	—	284 917	250 057
Autres actifs financiers non courants ⁽⁴⁾	—	8 092	33 421	19 783	61 296	63 106
Total	679 013 \$	8 092 \$	2 072 362 \$	68 384 \$	2 827 851 \$	

(1) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

(2) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »)

(3) En raison de la nature à court terme des créances clients, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

(4) Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers d'AtkinsRéalisis au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible.

	2025				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾	— \$	— \$	2 258 498 \$	2 258 498 \$	2 258 498 \$
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	33 477	—	236 478	269 955	269 955
Provisions ⁽²⁾	—	—	29 156	29 156	29 156
Obligations locatives	—	—	482 856	482 856	s.o. ⁽³⁾
Dette à court terme et dette à long terme ⁽⁴⁾	—	—	1 705 104	1 705 104	1 739 601
Autres passifs financiers non courants ⁽⁵⁾	2 435	17 212	4 032	23 679	23 679
Total	35 912 \$	17 212 \$	4 716 124 \$	4 769 248 \$	

	2024				
	VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR
Dettes fournisseurs et charges à payer ⁽²⁾	— \$	— \$	2 163 510 \$	2 163 510 \$	2 163 510 \$
Autres passifs financiers courants ⁽²⁾	20 812	—	230 299	251 111	251 111
Provisions ⁽²⁾	—	—	24 557	24 557	24 557
Obligations locatives	—	—	489 000	489 000	s.o. ⁽³⁾
Dette à court terme et dette à long terme ⁽⁴⁾	—	—	1 711 372	1 711 372	1 745 077
Autres passifs financiers non courants ⁽⁵⁾	1 740	17 553	3 316	22 609	22 609
Total	22 552 \$	17 553 \$	4 622 054 \$	4 662 159 \$	

(1) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

(2) En raison de la nature à court terme des dettes fournisseurs et charges à payer, des autres passifs financiers courants (autres que ceux qui sont déjà à la juste valeur) et des provisions, leur valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

(3) s.o. : sans objet

(4) La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à AtkinsRéalisis ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

(5) Pour la majorité des autres passifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur, et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers du niveau 3 pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025.

	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Solde au 1 ^{er} janvier 2025	— \$	17 553 \$
Gain net latent ⁽⁶⁾	—	(259)
Effet des écarts de change	—	(82)
Solde au 31 mars 2025	— \$	17 212 \$

(6) Compris dans le poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » dans l'état consolidé du résultat net.

Aucun changement raisonnable des hypothèses principales employées dans l'évaluation n'entraînerait une modification importante de la juste valeur estimée des instruments financiers du niveau 3.

13. PASSIFS ÉVENTUELS

Recours collectifs

Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle la Société comptait parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que la Société devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. La Société, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de la Société; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de la Société, y compris les intérêts et les frais afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de la Société et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de la Société ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, la Société a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de la Société et a ordonné aux assureurs externes de la Société de verser à la Société environ 141 millions \$, qui ont été entièrement encaissés. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

La Société a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada inc. (« Lafarge ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à la Société dans le jugement rendu pour la phase 1. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de la Société, et la Société a interjeté appel de la décision à la Cour d'appel du Québec. L'appel a été entendu entre le 8 et le 10 novembre 2022, et le 14 juillet 2023, la Cour d'appel du Québec a confirmé la décision de première instance. La Société a déposé sa demande d'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada le 29 septembre 2023. La demande a été rejetée le 6 juin 2024, avec dépens.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre certains défendeurs, y compris la Société, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. En avril 2022, les parties, dont la plupart des assureurs externes de la Société, sont parvenues à un règlement lié aux réclamations de la phase 2 concernant certains bâtiments résidentiels. La portion de la Société du règlement en capital et intérêts totalisait 60,9 millions \$, dont la partie non assurée était de 25,7 millions \$. Le 27 juin 2023, la Cour supérieure du Québec a approuvé un règlement entre les parties, y compris la plupart des assureurs externes de la Société, concernant diverses réclamations visant des immeubles à logements multiples et certaines réclamations commerciales. La portion de la Société et de ses assureurs du règlement en capital, des intérêts et des honoraires totalisait 17,6 millions \$, dont la partie non assurée était de 7,1 millions \$. Le 2 juillet 2024, la Cour supérieure du Québec a approuvé un autre règlement concernant d'autres réclamations commerciales. La portion de la Société du règlement en capital et des intérêts totalisait 6,2 millions \$, dont la portion non assurée était de 2,3 millions \$. Ces règlements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société, car ils ont été couverts par les montants déjà provisionnés par la Société. La responsabilité de la Société à l'égard des réclamations restantes de la phase 2 est assujettie à plusieurs incertitudes.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dossier Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Ce dossier concerne un recours collectif autorisé le 18 avril 2023 contre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (la « ville ») et le procureur général du Québec en vue d'obtenir réparation pour tous les citoyens de la ville touchés par les inondations causées par la rupture d'une digue environnante. AECOM, l'entreprise issue du regroupement avec la société d'ingénierie Gendron, Lefebvre et Associés (« GLA »), est défenderesse en garantie et a appelé AtkinsRéalis Canada inc. en arrière-garantie. La participation de la Société découle de l'acquisition du Laboratoire de Béton ltée (« LDB »), un sous-traitant de GLA entre 1979 et 1982. Bien que le rôle exact de LDB reste à préciser, il est allégué qu'il était responsable du contrôle de la qualité des matériaux et des carrières d'emprunt d'où a été extraite l'argile utilisée lors de la construction. Chaque membre du recours collectif réclame jusqu'à 0,35 million \$. Le nombre réel de membres reste à déterminer, mais il est actuellement estimé à 1 000. Un montant total de 32,5 millions \$ est également réclamé dans le cadre de 14 autres poursuites visant les mêmes défendeurs. Ces poursuites font l'objet d'une gestion particulière d'un juge et ne font pas partie du recours collectif, car en vertu de la législation québécoise, les demandeurs ont la possibilité de se joindre à un recours collectif ou de s'en retirer et d'intenter une action distincte. En novembre et en décembre 2024, toutes les parties impliquées dans les 14 poursuites ont participé à une conférence de règlement. Le montant total réclamé était de 32,5 millions \$, et les parties sont parvenues à négocier un règlement dans chaque dossier. Les montants demeurent confidentiels. Tous les défendeurs, y compris AtkinsRéalis, ont contribué à ces règlements; la part respective de chaque défendeur demeure confidentielle. Ces règlements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société, car leurs résultats ont été adéquatement couverts par des provisions déjà comptabilisées dans les états financiers de la Société.

Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des anciennes filiales de la Société, cédée dans le cadre de la cession des activités de Pétrole et gaz de la Société, détenait une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Conformément à l'accord de vente d'activités de Pétrole et gaz, la Société a conservé le risque de la filiale cédée associé à ce litige, ainsi que la gestion de ce dernier. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale et l'autre coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. La décision a été contestée par le propriétaire du projet et une audience judiciaire a eu lieu en juin 2021 et, le 28 septembre 2021, la Cour suprême d'Australie-Occidentale a donné raison au propriétaire du projet, annulant ainsi la décision du tribunal de septembre 2020. L'entreprise commune a interjeté appel de la décision de la cour rendue en septembre 2021, et l'audience d'appel a eu lieu en septembre 2022. Le 17 janvier 2023, la Cour d'appel d'Australie-Occidentale a rejeté l'appel interjeté par l'entreprise commune, et l'entreprise commune a déposé une demande d'autorisation à la Haute Cour d'Australie pour faire appel de la décision. Le 17 novembre 2023, la Haute Cour d'Australie a accordé une autorisation spéciale d'interjeter appel et l'audition de l'appel a eu lieu le 16 avril 2024. Le 13 août 2024, la Haute Cour d'Australie a rejeté l'appel de l'entreprise commune, avec dépens. L'arbitrage sur le montant des dommages-intérêts à accorder a repris, et une audience est prévue au premier semestre de 2025.

Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, la Société a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de diverses franchises, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, la Société présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne produirait pas correctement les avis de modification ou d'autres réclamations, ou ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de la Société. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre la Société pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

Accusations criminelles portées en rapport avec le projet de réfection du pont Jacques-Cartier (Canada)

Le 23 septembre 2021, la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC »), représentée par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (« DPCP ») de la province de Québec, a porté des accusations contre la filiale de la Société, SNC-Lavalin inc. et sa filiale indirecte, SNC-Lavalin International inc. Chaque entité a été conjointement accusée (avec un ancien employé de la Société, Normand Morin) des chefs d'accusation suivants : 1) faux en vertu de l'article 366 du Code criminel (Canada) (le « Code criminel »); 2) fraude en vertu de l'article 380 du Code criminel; et 3) fraude envers le gouvernement en vertu de l'article 121 du Code criminel. Chaque entité a été accusée d'un chef d'accusation de complot en vue de commettre les crimes susmentionnés (les « accusations criminelles »). Le même jour, le DPCP a avisé SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. d'une invitation à négocier un accord de réparation conformément à la partie XXII.1 du Code criminel en ce qui concerne les accusations criminelles et, le 1^{er} octobre 2021, les deux entités ont officiellement accepté l'invitation. Ces accusations criminelles font suite à l'enquête officielle de la GRC relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin inc., et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien dirigeant de la Société des ponts fédéraux du Canada à l'égard de certaines accusations criminelles en 2017. Un autre ancien employé de la Société, Kamal Francis, a également été accusé séparément d'infractions semblables.

SNC-Lavalin inc. et SNC-Lavalin International inc. ont conclu une entente avec le DPCP sur les modalités de l'accord de réparation et, le 11 mai 2022, la Cour supérieure du Québec a émis une ordonnance d'approbation de l'accord de réparation (l'« Accord de Réparation »). D'une durée de trois ans, l'Accord de Réparation exige notamment un paiement total de 29,6 millions \$ payable sur trois ans ainsi que la nomination d'un contrôleur pour une période de trois ans, entre autres obligations. Les accusations criminelles sont suspendues pendant la durée de l'Accord de Réparation et, à l'expiration de celui-ci, à condition que les modalités aient été respectées et sous réserve de l'approbation de la Cour supérieure du Québec, les accusations criminelles seront rejetées. Toujours le 11 mai 2022, la Société a conclu une entente administrative avec Services publics et Approvisionnement Canada qui lui permet de continuer à faire affaire avec le gouvernement fédéral canadien et les ministères et organismes fédéraux sous l'égide du régime d'intégrité fédéral, et ce, malgré les accusations criminelles suspendues en vertu de l'Accord de Réparation.

La Société ne peut pas prévoir quelles autres mesures, le cas échéant, seront prises par d'autres gouvernements ou autorités concernés, ses clients ou d'autres tiers relativement aux accusations criminelles.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie, au Brésil et en Angola.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies ou entraîneront des poursuites judiciaires à l'encontre de la Société. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à des restrictions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits consolidés annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de cette entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu : i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets; ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs; ou iii) à une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de la Société et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

13. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-dessus, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou ses employés ou anciens employés pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

Autres poursuites judiciaires

La Société est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit des poursuites judiciaires importantes dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre la Société, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

La Société a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que la Société a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. La Société a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir des dommages-intérêts.

La Société a entamé des instances judiciaires devant le Tribunal du commerce et des investissements du Qatar (le « TCIQ ») contre un entrepreneur principal à la suite de sa participation à un consortium qui était un sous-traitant pour les services mécaniques, électriques et de plomberie dans le cadre d'un projet de construction d'un hôpital. La Société a réclamé à l'entrepreneur principal certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. Le partenaire du consortium de la Société a également entamé des instances judiciaires contre l'entrepreneur principal devant le TCIQ pour réclamer certains montants impayés en vertu du contrat de sous-traitance. L'entrepreneur principal a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que la Société et son partenaire du consortium ont manqué à leurs engagements au titre du contrat de sous-traitance et cherche à obtenir des dommages-intérêts. Le TCIQ a rejeté toutes les demandes et demandes reconventionnelles le 29 septembre 2024. L'entrepreneur principal, la Société et son partenaire du consortium ont tous interjeté appel de cette décision auprès de la Cour d'appel du Qatar. Le 23 décembre 2024, la Cour d'appel du Qatar a renversé la décision du TCIQ et a renvoyé l'affaire devant le TCIQ pour un nouvel examen. Le TCIQ a rendu son jugement le 3 février 2025, rejetant de nouveau toutes les demandes et demandes reconventionnelles de la Société et de son partenaire du consortium, ainsi que de l'ensemble des réclamations et demandes reconventionnelles de l'entrepreneur principal (à l'exception d'une réclamation de l'entrepreneur principal contre un tiers), à la suite de quoi, le 18 février 2025, toutes les parties ont de nouveau interjeté appel de la décision auprès de la Cour d'appel du Qatar et, le 28 avril 2025, la Cour d'appel du Qatar a de nouveau annulé la décision du TCIQ. La Cour d'appel examinera la question et rendra un jugement définitif à une date qui reste à déterminer.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de : a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général; b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant; ou c) déterminer le montant des pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être subies relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, entre autres, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura une incidence défavorable significative sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

14. DETTE À COURT TERME ET DETTE À LONG TERME

Au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, la dette à court terme et la dette à long terme étaient présentées comme suit dans les états consolidés de la situation financière de la Société :

	31 MARS 2025			31 DÉCEMBRE 2024		
	DETTE À COURT TERME ET TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL	DETTE À COURT TERME ET TRANCHE COURANTE DE LA DETTE À LONG TERME	DETTE À LONG TERME	TOTAL
Dettes avec recours	— \$	1 193 977 \$	1 193 977 \$	— \$	1 193 411 \$	1 193 411 \$
Dettes avec recours limité ⁽¹⁾	—	399 128	399 128	—	398 960	398 960
Dettes sans recours ⁽²⁾	16 308	95 691	111 999	23 466	95 535	119 001
	16 308 \$	1 688 796 \$	1 705 104 \$	23 466 \$	1 687 906 \$	1 711 372 \$

⁽¹⁾ Le recours est limité à l'application, dans des circonstances particulières, de mesures d'exécution visant les actions d'AtkinsRéalis Highway Holding Inc.

⁽²⁾ La dette sans recours est non garantie ou garantie uniquement par des éléments d'actifs spécifiques des investissements de Capital ou de SP&GP.

ÉMISSION DES DÉBENTURES DE SÉRIE 8

Au cours du premier trimestre de 2024, AtkinsRéalis a émis, sur la base d'un placement privé, de nouvelles débentures de série 8 non garanties d'un montant en capital de 400 millions \$, qui portent intérêt au taux de 5,70 % par année et viennent à échéance le 26 mars 2029 (les « débentures de série 8 »). Les débentures de série 8 sont rachetables, en totalité ou en partie, au gré de l'émetteur, moyennant un prix correspondant à la valeur actualisée des paiements prévus durant les deux premières années du terme des débentures de série 8 et selon une prime décroissante par la suite. Le produit net de cette émission s'est élevé à 396,0 millions \$ et a été utilisé comme suit : i) pour rembourser entièrement la dette en cours au titre de la facilité renouvelable de la Société (voir la note 10D); et ii) aux fins générales de la Société.

15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

TROIS MOIS TERMINÉS LES 31 MARS	2025	2024
Coûts de restructuration	20 742 \$	1 155 \$
Coûts de transformation	7 762	3 410
Coûts de restructuration et de transformation	28 504 \$	4 565 \$

Les coûts de restructuration comptabilisés pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024 étaient principalement liés à des indemnités de départ.

16. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS

Le 5 mars 2024, AtkinsRéalis a annoncé qu'elle entreprenait la réalisation des travaux d'exploitation et d'entretien (« E&E ») du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (le « CHUM »), un complexe hospitalier au Canada, dans le cadre d'une entente qui s'étendra sur une période de 26 ans. Cette entente avec CSM S.E.C., partie à un accord de partenariat public-privé avec le CHUM, résulte d'une transaction par laquelle AtkinsRéalis a acquis : i) des participations de 100 % dans les entités chargées de l'exécution du contrat d'E&E avec CSM S.E.C.; ii) une participation de 10 % dans CSM S.E.C. évaluée à 4,9 millions \$ (voir la note 5A); et iii) une créance au titre d'un prêt non garanti et subordonné à long terme à CSM S.E.C. évalué à 16,9 millions \$. Cette transaction, entreprise pour développer les activités d'AtkinsRéalis au Canada tout en tirant parti de son expertise existante en matière d'ingénierie et de gestion de projet, a été comptabilisée conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (l'« IFRS 3 »), et cette entreprise a été consolidée à compter de la date de prise d'effet de l'acquisition, soit le 4 mars 2024.

JUSTE VALEUR DE L'ACTIF (DU PASSIF) NET IDENTIFIABLE DE L'ENTREPRISE ACQUISE

	4 MARS 2024
Trésorerie	55 643 \$
Autres actifs	54 334
Produits différés et autres passifs	(89 927)
Juste valeur de l'actif (du passif) net identifiable de l'entreprise acquise	20 050 \$

16. TRANSACTION LIÉE À UN CONTRAT D'E&E ET INVESTISSEMENTS LIÉS (SUITE)

ENTRÉE DE TRÉSORERIE NETTE PROVENANT D'UNE ACQUISITION D'ENTREPRISE

TROIS MOIS TERMINÉS LE 31 MARS	2024
Prix d'acquisition total payé en trésorerie	(20 050) \$
Trésorerie à l'acquisition, comme indiqué ci-dessus	55 643
Entrée de trésorerie nette provenant d'une acquisition d'entreprise	35 593 \$

17. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

ACQUISITION D'UNE PARTICIPATION DE 70 % DANS DAVID EVANS ENTERPRISES, INC.

Le 11 avril 2025, AtkinsRéalis a achevé l'acquisition d'une participation de 70 % dans David Evans Enterprises, Inc., la société mère de David Evans and Associates, Inc. (collectivement « David Evans »), pour un montant de 407 millions \$ (293 millions \$ US) versé en trésorerie à la clôture, sous réserve d'ajustements éventuels, avec une voie claire vers la propriété complète dans un délai convenu et défini. David Evans, dont le siège social se trouve aux États-Unis, est une entreprise de services d'ingénierie et de dotation en personnel d'appoint détenue par ses employés. Elle dessert les marchés des transports, de l'énergie, de l'eau et de l'environnement, de l'arpentage et de la géomatique, et de l'aménagement du territoire, ainsi que des services de dotation en personnel. Les motivations premières pour cette acquisition étaient de s'harmoniser avec la stratégie d'implantation et d'expansion d'AtkinsRéalis aux États-Unis, qui consiste à acquérir des entreprises possédant d'étroits liens avec les clients locaux sur les marchés à forte croissance et inexplorés. Cette acquisition vise à étendre la portée d'AtkinsRéalis sur les marchés des transports, de l'eau, de l'énergie et des énergies renouvelables de l'Ouest des États-Unis, tout en tirant parti des forces combinées pour réaliser des projets complexes à grande échelle.

RÉPARTITION DU PRIX D'ACQUISITION

En raison du court laps de temps entre la clôture de cette acquisition et la publication des présents états financiers, certaines informations à fournir sur les regroupements d'entreprises requises en vertu de l'IFRS 3, principalement en ce qui concerne la répartition du prix d'acquisition, n'ont pas été fournies parce que cette information n'est pas encore disponible. La Société évalue actuellement la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris.

FRAIS CONNEXES À L'ACQUISITION ET COÛTS D'INTÉGRATION

Les frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration se sont élevés à 3,7 millions \$, qui sont liés uniquement aux frais connexes à l'acquisition, pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025.



www.atkinsrealis.com

ATKINSRÉALIS

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795